

Légende



A82, catégorie 2 : largeur des secteurs affectés par le bruit : 250 m de part et d'autre de l'infrastructure



Voie ferrée, catégorie 2 : largeur des secteurs affectés par le bruit : 250 m de part et d'autre des tronçons

COMMUNE DE BRANDERION PLAN LOCAL D'URBANISME



Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 10 avril 2013

Annexe graphique n°2a

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRE

Echelle : 1/10 000

PHASE APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 10 avril 2013

Le Maire,
Hubert DE LAGENESTE



LORIENT
AGGLOMÉRATION

